

---

Afin de préparer votre enfant à sa première consultation chez le dentiste, nous avons réalisé une fiche qui vous résumera les points clés pour la réussite de celle-ci.

Nous vous demandons d'être vigilant à l'horaire des consultations : **aucun retard ne sera accepté**. Le temps prévu pour la consultation ne peut être réduit, c'est pourquoi nous insistons sur ce point et ne ferons aucune exception.

L'idéal est de prévoir 10 minutes d'avance, afin que votre enfant s'acclimate à ce nouvel environnement.

Les rendez-vous doivent être modifiés ou annulés au minimum 48 heures avant l'heure du rendez-vous.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire,



# Comment préparer mon enfant à son premier rendez-vous chez le dentiste ?

Favoriser des phrases, des mots, sensations à connotations positives. Essayer de garder autant que possible une attitude corporelle positive, l'enfant est une vraie éponge émotionnelle.

Vous pouvez lui expliquer avec des mots simples ou des images ce que l'on peut faire sans trop l'effrayer. Essayer du mieux que vous pouvez d'éviter de lui communiquer votre peur et vos angoisses.

Vous pouvez nous aider en évitant certaines phrases du type «Si tu n'es pas sage tu auras une piqûre» ou encore «Je préfère que ce soit mon enfant qui ait rendez-vous plutôt que moi». Les enfants n'entendent pas les négations comme nous, adultes et peuvent être effrayés par les mots et leurs connotations.

**Favoriser plutôt d'autres phrases ou mots, voici quelques exemples :**

ON NE DIT PAS	ON DIT PLUTÔT
N'aie pas peur	Tout va bien se passer
Ça ne fait pas mal	Le dentiste va juste vérifier
Elle n'est pas méchante	Elle est gentille
Examen clinique	Elle va compter tes dents
Un détartrage	Elle va brosser tes dents pour les rendre brillantes
Radiologie	Photo des dents



Certains enfants peuvent pleurer face à ce qui est nouveau, inhabituel, étranger... Rassurons les par toutes ces astuces évoquées. **Nous utilisons le concept : tell / do / show afin de les rassurer.** Nous ne mentons pas mais expliquons par des sensations avec des mots adaptés à chaque enfant.

# Comment se déroule la première visite au cabinet dentaire ?

C'est une étape clef pour la prise en charge.

**Le rendez-vous se déroule généralement en deux temps :**

- Nous allons d'abord faire connaissance afin de récolter toutes les informations dont nous avons besoin pour connaître votre enfant. Un questionnaire médical vous sera remis par mail lors de la prise du rendez-vous. Il faudra le ramener complété et signé. Le cas échéant, nous vous en fournirons un à l'accueil. Nous discuterons ensemble de ces habitudes alimentaires et de son hygiène bucco-dentaire.
- Nous accompagnerons ensuite votre enfant en direction du fauteuil pour réaliser un bilan complet : clinique et radiologique.

Nous établirons un plan de traitement avec le nombre de rdv indispensables pour soigner votre enfant. En général, aucun soin ne sera pratiqué lors de ce premier rendez-vous. Tous les soins vous seront expliqués lors de cette consultation. Un devis vous sera remis.

Si aucun soin n'est à programmer, un rythme de suivi sera mis en place.

## Vos rendez-vous réguliers

Un suivi vous sera proposé afin de garantir la santé bucco-dentaire de votre enfant. Il sera adapté en fonction de son risque carieux.

**Il permettra :**

- des dépistages réguliers
- un maintien et une motivation de l'hygiène bucco-dentaire : prévention et prophylaxie
- une surveillance clinique et radiologique
- une orientation possible vers des confrères et consœurs
- une discussion, une écoute

**Il pourra être : annuel, semestriel, trimestriel.**

# Nos honoraires

Le plan de traitement proposé à votre enfant sera conforme aux données actuelles de la science, indépendamment des actes que l'Assurance Maladie a choisi de rembourser. Nos tarifs tiennent compte du **temps** passé à **préparer, accompagner et à soigner votre enfant**.

Nos traitements comprennent :

- **Une part prise en charge** : ce sont les actes de la nomenclature de la Sécurité Sociale de type soins dentaires usuels (détartrage, radiographies, soins restaurateurs type composite, endodontie etc...). La Sécurité Sociale rembourse 70 % du tarif de convention. Si vous disposez d'une mutuelle, elle vous remboursera les 30 % restants.
- **Une part Non Prise en Charge (NPC)** : ce sont les actes non pris en charge par la Sécurité Sociale. Il convient de se renseigner auprès de votre mutuelle afin d'en connaître le remboursement éventuel.

Pour ces actes, un devis vous sera systématiquement remis au préalable.

A la fin de chaque séance, les honoraires doivent être réglés.

Pour les patients bénéficiant de la CMU ou de l'ACS, la Carte Vitale à jour et l'attestation papier des droits en cours de validité doivent être obligatoirement présentées lors de chaque RDV. Les bénéficiaires de ces statuts sont dispensés, pour certains, de l'avance des frais sur la partie Prise en charge. La partie Non prise en charge restera par contre à leur frais.